



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1245

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Est métropole habitat - Désignation d'une personne qualifiée

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Longueval

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : lundi 9 mai 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 30 mai 2016****Délibération n° 2016-1245**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Est métropole habitat - Désignation d'une personne qualifiée**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**Contexte**

Les Offices publics de l'habitat (OPH) sont des établissements publics locaux à caractère industriel et commercial, compétents en matière de gestion, promotion et financement de logements sociaux. Ils sont régis par les articles L 421-1 à L 421-7 du code de la construction et de l'habitation (CCH).

Est métropole habitat est l'OPH issu de la fusion, effective au 1er janvier 2014, des Offices publics de l'habitat (OPH) de Saint-Priest et de Villeurbanne. Cette fusion a été autorisée par l'arrêté n° 2013287-0006 du Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, du 14 octobre 2013.

Est métropole habitat est rattaché à la Métropole de Lyon, compétente dans le domaine de l'habitat et gère un patrimoine de 13 500 logements sociaux implantés sur le territoire métropolitain.

**Modalités de représentation**

L'effectif du conseil d'administration de l'OPH Est métropole habitat (EMH) est de 27 membres, qui sont désignés dans les conditions prévues au IV de l'article L 421-8 du CCH de la manière suivante :

a) désignation des 17 représentants de la Métropole de Lyon au conseil d'administration de l'OPH Est métropole habitat :

- 6 conseillers métropolitains,
- 3 personnes qualifiées(\*) élus d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) du ressort de compétence de l'OPH, mais n'ayant pas la qualité de conseiller métropolitain,
- 6 autres personnes qualifiées(\*),
- 2 représentants d'associations d'insertion.

(\*) Personnes qualifiées dans l'un au moins des domaines de l'urbanisme, du logement, de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'aspect financier de ces politiques, ou des affaires sociales.

b) désignation par les institutions professionnelles concernées :

- 1 représentant de la Caisse d'allocations familiales du département du Rhône,
- 1 représentant de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) du Rhône,
- 1 représentant au sein des collecteurs du 1 % patronal,
- 2 représentants des syndicats les plus représentatifs dans le département du Rhône.

c) désignation par les locataires :

- 5 représentants.

Par délibération n° 2015-0148 du 23 février 2015, le Conseil de la Métropole a procédé à la désignation de ses représentants au sein du Conseil d'administration d'Est métropole habitat.

Représentants	Statuts	Qualités
M. Jean-Paul Bret	Titulaire	Conseiller métropolitain
M. Richard Llung	Titulaire	Conseiller métropolitain
M. Gilles Gascon	Titulaire	Conseiller métropolitain
M. Michel Le Faou	Titulaire	Conseiller métropolitain
M. Stéphane Gomez	Titulaire	Conseiller métropolitain
Mme Corinne Cardona	Titulaire	Conseiller métropolitain
Mme Agnès Thouvenot	Titulaire	Personne qualifiée
M. Bernard Chambrillon	Titulaire	Personne qualifiée
Mme Dany-Claude Zartarian	Titulaire	Personne qualifiée
Mme Anne-Marie Barriac	Titulaire	Personne qualifiée
M. Christian Vermelun	Titulaire	Personne qualifiée
M. Jean Morreteau	Titulaire	Personne qualifiée
M. Sylvain Camuzat	Titulaire	Personne qualifiée
Mme Marie-Françoise Bal	Titulaire	Personne qualifiée
Mme Pascale Crozon	Titulaire	Personne qualifiée
M. Gérard Calle	Titulaire	Association d'insertion (Forum réfugiés)
M. Yvon Condamin	Titulaire	Association d'insertion (ARALYS)

Suite à la démission de madame Marie-Françoise Bal de ses fonctions d'administrateur au sein du Conseil d'administration de l'OPH est métropole habitat, il appartient au Conseil de la Métropole de désigner un nouveau représentant au titre des autres personnes qualifiées ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

**DELIBERE**

**Désigne** monsieur Olivier MOREL (Caisse des dépôts et consignations (CDC)) en tant que personne qualifiée pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Est métropole habitat.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.**